



# COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Réunion du 03 Septembre 2019

---

Président : M. LANDUCCI Julien

---

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Marc CORNU, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL.

---

Excusé : M. Romain SENESI.

---

## **RAPPEL**

**TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.**

**TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.**

**LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.**

# **COUPE COTE D'AZUR SAISON 2019/2020**

## **LISTES DEFINITIVES DES EQUIPES ENGAGEES**

### **SENIORS : 47 Equipes engagées**

A.S Fontonne Antibes  
A.S. Roquebrune Cap  
Antibes Fc  
As Roquefort  
As Sospel  
As Tam  
Ascc Football  
Asptt Nice  
US Biot  
Cannes As  
Cannes Osc  
Carros Fc  
Case  
CDJ Antibes  
Cerc.A. Peymeinadois  
Drap Foot Ball  
Ecm Victorine  
Esvl Football  
F.C Vallee Var Vaire  
Mandelieu Ln  
Montet Bornala  
Oc Blausasc  
R.C.Grasse  
Rapid Om. De Menton  
Smac  
So Roquettan  
Sp Coc  
Sp.C. Mouans Sartoux  
St Sylvestre  
St. Laurentin  
U.S. Cannes Bocca O.  
Vence As  
Vsjbfc  
Aotl  
As Moulins  
Fc Cimiez  
Us Pegomas  
Trinite Fc  
FC Beausoleil  
US Plan de Grasse  
ES Baous  
FC Mougins  
Cannes Ranguin  
ES St Andre  
ES Contes  
ESCR  
Euro African

### **U19 : 28 Equipes engagées**

A.S Cagnes Le Cros  
A.S Fontonne Antibes  
A.S. Roquebrune Cap  
Antibes Fc  
As Ptt Nice  
Biot  
Cannet Roche  
Carros Fc  
Cas Des Eaux  
Cdjf Antibes  
Cerc.A. Peymeinadois  
Ecm Victorine  
F.C. Beausoleil  
Montet Bornal  
Rapid Om. De Menton  
Sp.C. Mouans Sartoux  
St Sylvestre  
St. Laurentin  
U.S. Cannes Bocca O.  
U.S. Cap D'Ail  
Vence As  
Vsjbfc  
Aotl  
As Moulins  
Us Pégomas  
FC Mougins  
Gazelec  
Es Baous

### **U17 : 38 Equipes engagées**

A.S Cagnes Le Cros  
A.S. Roquebrune Cap  
Antibes Fc  
As Ptt Nice  
As Roquefort  
As Tam  
US Biot  
Cannes As  
Cannet Roche  
Carros Fc  
Case  
Cavigal  
Cdjf Antibes  
Cerc.A. Peymeinadois  
Ecm Victorine  
Es Contes  
Esvl Football  
F.C. Beausoleil  
Gazelec  
J.S. Juan Les Pins  
Mandelieu Ln  
Sp Coc  
Sp.C. Mouans Sartoux

St Sylvestre  
St. Laurentin  
U.S. Cannes Bocca O.  
U.S. Cap D'Ail  
Usrvn 1  
Vence As 1  
Vsjbfc 1  
Rc Grasse  
Aotl  
Etoile menton  
Us Pégomas  
FC Mougins  
AS St Martin  
Es Baous  
FC Golfe Juan

**U15 : 41 Equipes engagées**

Cavigal  
A.S Cagnes Le Cros  
A.S Fontonne Antibes  
A.S. Roquebrune Cap  
As Ptt Nice1  
As Roquebilli  
As Roquefort  
As St Martin  
US Biot  
Cannes As  
Cannes Osc  
Cannet Roche  
Carros Fc  
Cdjf Antibes  
Cerc.A. Peymeinadois  
Drap Foot Ball  
J.S. Juan Les Pins  
Montet Bornala  
Sp Coc  
Sp.C. Mouans Sartoux  
St Sylvestre  
St. Laurentin  
Usrvn  
Vence As  
Vsjbfc  
U.S. Cannes bocca  
Mandelieu LN  
Etoile Menton  
Fc Vallee Var Vaire  
Fc Beausoleil  
Fc Cimiez  
Levens Aotl  
OGCNice  
RC Grasse  
US Cap d'Ail  
ES Villeneuve-Loubet  
FC Mougins  
Ecm Victorine  
Gazelec

ES Baous  
FC Antibes

**Rappel du règlement de la Coupe Cote d'Azur**

**Article 4 du règlement :**

Seniors : Sont exclus de la C.C.A. les équipes évoluant en championnat national ou régional. Ces clubs peuvent engager leurs équipes réserves évoluant en championnat district.

Jeunes : Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de ligue ou de district, sont admises à participer à cette épreuve. .

Concernant les Seniors Féminines à 7 et à 11, et la coupe GRILLO entreprise, la date butoir est fixée au 10/09/2019.

**Tirage au sort du 1er tour de la coupe cote d'azur SENIOR du 29/09/2019**

MBC /FC VALLEES  
CANNES RANGUIN / CA PEYMEINADE  
O.C. BLAUSASC / S.O. ROQUETTAN  
FC CIMIEZ / DRAP FC  
ECMV / US BIOT  
ES BAOUS / VSJBFC  
USCBO / AS MOULINS  
ESCR /ES CONTES  
CASE / ESVL  
AOTL / ASCCF  
FC TRINITE / AS SOSPEL  
SMAC / ESSNN  
AS CANNES/EURO AFRICAN  
CDJ ANTIBES/CANNES OSCC  
ASTAM / ES ST ANDRE

Les rencontres se dérouleront sur le 29 Septembre 2019 à 15H00.

Le Président de séance :  
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :  
M. Denis RICCI